





Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe

Bilan d'activités 2016









SOMMAIRE

I. Prés	sentation du SIAG	<i>3</i>
1.1	Historique	3
1.2	Les missions du SIAG	3
1.3	Composition du SIAG	5
II. Bild	an Financier	6
2.1	Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement	6
2.2	Répartition des postes de recettes de Fonctionnement	6
2.3	Répartition des postes de dépenses d'Investissement	7
2.4	Répartition des postes de recettes d'Investissement	
III. Les	s principales actions du SIAG en 2016	8
3.1	CTMA Bassin de la Gartempe	8
3.2	Avenant au CTMA Gartempe concernant les affluents Creuse et Gartempe	8
3.3	Actions 2016 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe	9
3.3.		
3.3.		
3.3.	1 3	
3.3.	4 Travaux de protections de berges	14
3.4		
3.4.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
3.4.		
3.4.		
3.4.	4 Participation à différents projets de gestion du territoire	18
3.5	Communication	18
3.5.		
3.5.		
3.5.		
3.5.		
3.5.	5 Réalisation d'une Newsletters	20

I. Présentation du SIAG

1.1 Historique

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe (SIAG) est un syndicat mixte fermé (il associe uniquement des communes et des EPCI).

Il a été créé en 1983 par plusieurs communes riveraines de la Gartempe, suite aux inondations très importantes de 1982 et s'étend sur deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes du Montmorillonnais (CCM) et la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse (CCVGC).

Il regroupe 19 communes : Mairé, Lésigny, Coussay-les-Bois, Leigné-les-Bois, Pleumartin, la Roche-Posay, Vicq-sur-Gartempe, Angles sur Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, la Bussière, Nalliers, Saint-Savin, Saint-Germain, Antigny, Jouhet, Pindray, Montmorillon, Saulgé et Lathus-Saint-Rémy soit un linéaire de plus de 200 km de cours d'eau.

Au 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRe a induit de nombreux changement dans l'organisation des collectivités territoriales. La Communauté de Communes du Montmorillonnais a fusionné avec la Communauté de Communes du Lussacois, six communes du Chauvinois et deux communes des Vals de Gartempe et Creuse pour devenir la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG). La Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse a elle été absorbée par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC).

Après délibération, les élus des deux collectivités adhérentes ont décidé de transférer leur compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au SIAG afin qu'il puisse poursuivre ses missions dans l'intérêt général.

1.2 Les missions du SIAG

Sous le couvert de l'intérêt général, le syndicat se substitue aux riverains pour mener une gestion cohérente du réseau hydrographique avec comme objectifs :

- Assurer le libre écoulement des eaux tout en préservant la biodiversité
- Respecter les usages et les droits d'eau tout en transcrivant sur le terrain les orientations nationales et européennes.

Le SIAG définit, met en œuvre et suit les différents programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des cours d'eau concernant :

- Les berges et la ripisylve
- La morphologie des cours d'eau
- La continuité écologique
- Les protections de berges
- La lutte contre les espèces invasives.

Le syndicat mène des négociations et apporte des conseils techniques aux riverains, aux collectivités et aux usagers en termes d'aménagement de berges, d'entretien de cours d'eau et de gestion des milieux aquatiques. Le SIAG entretient et restaure 200 km de cours d'eau

Territoire du SIAG au 1^{er} janvier 2017



1.3 Composition du SIAG

Le comité syndicat du SIAG est composé d'un président, de 3 vice-présidents ainsi que d'un délégué et d'un suppléant pour chaque commune.

Les élus				
Nom	Fonction			
Jean BLANCHARD	Président			
René GRANDIN	Vice-Président			
Jean-Pierre JOSEPH	Vice-Président			
Yves LAURENCIER	Vice-Président			

Le personnel du SIAG est composé :

Le personnel				
Nom Fonction		Missions principales		
Mickaël MARTIN	Directeur	Animation CTMA Gartempe, suivi du programme de travaux, dossiers règlementaires, marchés publics, secrétariat, comptabilité, comité techniques, indicateurs de suivi, médiation riverains, communication		
Matthieu RASSINEUX	Chargé de missions	Programme affluents Creuse et Gartempe, cartographie SIG, fond FEDER, gestion des vannages, indicateurs de suivi, communication		

En 2016, le SIAG a accueilli quatre stagiaires pour l'aider dans la réalisation de ses missions :

Les stagiaires					
Nom	Fonction	Missions principales			
Marie-Bérénice JEANNETON	Stagiaire	Suivi de la Jussie			
Jason CAVAILLE Simon LUMINEAU Guireg TACHON	Stagiaires	Suivi morphologique affluents Creuse et Gartempe			

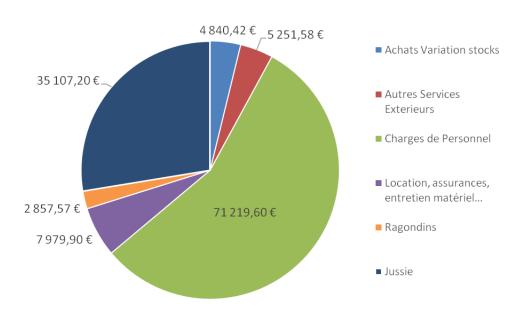
II. Bilan Financier

Le syndicat est financé par les contributions des deux Communautés de Communes adhérentes (la Communauté de Communes du Montmorillonnais et la Communauté de Communes des Vals de Gartempe et Creuse) sur les charges de fonctionnement et au prorata des travaux exécutés sur chaque territoire pour l'investissement pour un budget total de 387 671,87 €

Le SIAG bénéficie d'aides financières provenant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Vienne, de la Région du Nouvelle Aquitaine et du FEDER en fonction des travaux réalisés. Le taux de subvention est de 80% au maximum.

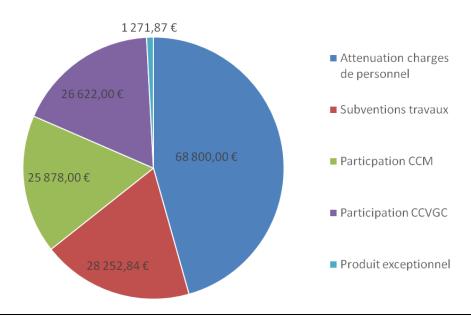
2.1 Répartition des postes de dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2016

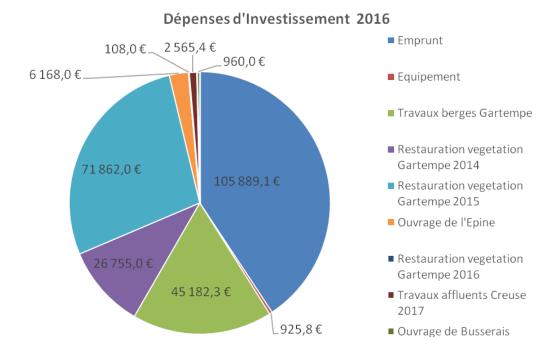


2.2 Répartition des postes de recettes de Fonctionnement

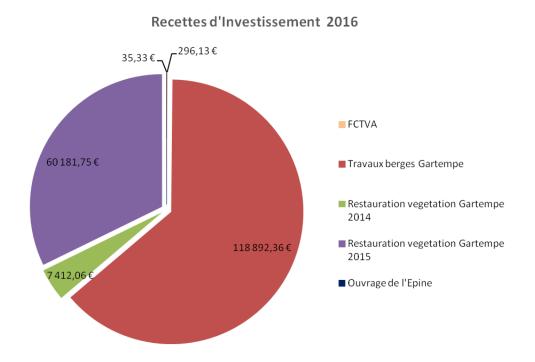
Recettes de fonctionnement 2016



2.3 <u>Répartition des postes de dépenses d'Investissement</u>



2.4 Répartition des postes de recettes d'Investissement



III. Les principales actions du SIAG en 2016

3.1 CTMA Bassin de la Gartempe

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gartempe, la Communauté de Communes du Montmorillonnais, le Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais et la Fédération de Pêche de la Vienne ont signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) le 19 novembre 2014 pour restaurer les milieux aquatiques du bassin de la Gartempe dans le département de la Vienne.

Le principal objectif de ce CTMA est de restaurer la qualité écologique de la Gartempe sur les 70km de linéaire qui traverse le département de la Vienne afin d'atteindre les objectifs de bon état imposé par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Afin d'atteindre cet objectif de bon état écologique, un programme d'actions a été validé de 2014 à 2018. Il est découpé en 5 tranches annuelles d'interventions et prévoit différentes actions pour restaurer la qualité écologique de la Gartempe tout en assurant la protection des biens et des personnes contre les inondations.

Le programme comprend des actions de restauration de la végétation des berges, des actions de restauration de la qualité des berges, des actions de lutte contre les espèces invasives, des actions de restauration de la continuité écologique ainsi que de la sensibilisation et de la communication auprès du public.

L'animation du contrat et la coordination entre les maîtres d'ouvrages est assurée par le SIAG.

3.2 Avenant au CTMA Gartempe concernant les affluents Creuse et Gartempe

Les élus du SIAG ont décidé de lancer en interne une étude bilan du Contrat Restauration Entretien 2008-2012 sur les affluents Creuse en 2014 afin d'évaluer la réussite des actions et l'évolution du milieu. Cette étude bilan s'est étalée sur 2014 et sur 2015. Les résultats ont montré une réussite globale de ce programme de restauration mais ont aussi mis en évidence la nécessité de poursuivre les actions de restauration sur les affluents de la Creuse (la Luire, la Plate, le Montant et le Gué de la Reine) et de les étendre sur deux affluents de la Gartempe (le Ris et la Carte).

Un programme d'actions prévisionnel a été réalisé par le personnel du SIAG et a été validé par le comité de pilotage. Ces actions ont été rattachées par un avenant au CTMA Gartempe 2014-2018 en cours et seront réalisées en 2017 et 2018.

Le programme engagé sur les affluents Creuse et Gartempe comprend des actions sur la ripisylve, sur la Jussie, sur le lit mineur, sur les berges et sur les ouvrages problématiques pour la continuité écologique. Il comprend aussi des actions de communication et de suivi.

En 2016, un dossier loi sur l'eau et une demande de déclaration d'intérêt général ont été réalisées et transmises au service Police de l'eau de la DDT 86. Les résultats de l'enquête publique sont attendues début février 2017.

Financement des travaux

Les actions de restauration prévues pour les années 2017 et 2018 ont été chiffrées à 231 241 € HT avec une participation financière de l'Agence de l'Eau, du FEDER et de la Communauté de d'Agglomération du Pays Chatelleraudais.

3.3 Actions 2016 réalisées dans le cadre du CTMA Bassin de la Gartempe

3.3.1 Restauration de la végétation

Les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été déclarés d'intérêt général par arrêté préfectoral n°2014/DDT/SEB/778.

Le programme d'actions du CTMA Gartempe 2014-2018 est séparé en 5 phases d'une année. En 2016, deux phases d'actions ont été réalisées. En début d'année, la phase n°2 de restauration de la végétation commencée à l'automne 2015 sur les communes de Saulgé, Montmorillon, Jouhet et Pindray a été réalisée sur un linéaire de 15km pour un coût de 71 970 € TTC.

En septembre 2016, la troisième phase d'entretien a été lancée sur les communes de Jouhet, Pindray, Antigny, Saint-Germain, Saint-Savin et Nalliers. Les propriétaires ont été contactés et conviés à une réunion d'information le 27 Septembre 2016 à Saint-Savin. Une convention de travaux a été signée entre chaque riverain et le SIAG.

Après un appel d'offre, l'entreprise Eive 86 a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant estimatif de 68 904 € TTC. Les travaux ont débuté le 18 Octobre 2016 et se poursuivront jusqu'au printemps 2017 suivant les conditions météorologiques.

Plan de financement des travaux

Coût T.T.C	nrévisionnelle de		Participation prévisionnelle de la CCM	Participation prévisionnelle du FEDER	Participation prévisionnelle du SIAG	
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	
Phase 2 : communes de Saulgé, Montmorillon, Jouhet, Pindray						
71 970 €	29 987,50 €	14 394 €	15 782,54 €	0 €	11 805,96 €	
Phase 3 : communes de Jouhet, Pindray, Antigny, Saint-Germain, Saint-Savin et Nalliers						
68 904 €	34 452 €	11 484 €	11 665 €	0 €	11 303 €	

La phase n°4 des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve prévue pour l'automne 2017 aura lieu sur les communes de Nalliers, la Bussière et Saint-Pierre de Maillé.

3.3.2.1 <u>Aménagement des ouvrages problématiques pour la continuité écologique</u>

La Gartempe est une rivière classée en liste 1 et en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement. De ce fait, la construction de nouveaux ouvrages est interdite et d'autre part, les propriétaires sont tenus de mettre en conformité leur ouvrage pour assurer la circulation des poissons migrateurs et un transport suffisant des sédiments.

Actuellement, 10 ouvrages ont été jugés problématiques pour la continuité écologique sur la Gartempe dans le département de la Vienne. Le SIAG a lancé une étude afin d'évaluer l'impact de chancun des seuils sur la continuité écologique. Elle avait aussi pour objectif d'étudier plusieurs solutions techniques pour restaurer cette continuité. Le budget prévisionnel concernant l'aménagement de ces 10 ouvrages a été estimé à 1 503 500€.

En 2016, les projets d'aménagements se concrétisent sur 4 des 10 ouvrages problématiques avec la réalisation d'études de projets définitifs sur les ouvrages de Busserais, la Prade, Concise et l'Epine.

Ouvrage de Concise :

Sur Concise, le projet initial de création d'une brèche centrale de 15m pour restaurer la continuité écologique a été contesté par le propriétaire et les élus locaux car cette solution entrainerait une baisse de 24 à 54cm du plan d'eau amont.

Un scénario alternatif est en cours d'instruction au service police de l'eau de la DDT 86. Cet aménagement sera couplé à une remise en état de la vanne du moulin et à une ouverture de celle-ci lors des crues pour améliorer le transit sédimentaire.



Seuil de Concise

Si la police de l'eau valide ce scénario, les travaux d'aménagements devraient débutés durant l'été 2018. Le propriétaire s'est engagé à financer 20% du coût des travaux.

Ouvrage de la Prade :



Seuil de la Prade

Sur l'ouvrage de la Prade, le scénario retenu est l'amplification de la brèche centrale existante à 36m de large. Cette ouverture permettra de restaurer la continuité piscicole et sédimentaire.

Le dimensionnement précis de la brèche a été réalisé en 2016 lors de l'étude de projet définitif par le bureau d'étude ARTELIA. Les travaux doivent faire l'objet d'un dossier d'autorisation unique ce qui repousse la réalisation des travaux en 2018.

Le propriétaire de la Prade est favorable à la réalisation de ces travaux et participera à hauteur de 20% du coût des travaux.

Ouvrage de l'Epine :

La réalisation du projet définitif a été confié au bureau d'étude FISS-PASS en 2015 afin d'étudier précisément la meilleure solution pour restaurer la continuité écologique sur l'ouvrage de l'Epine tout en conservant le fontionnement de l'usine hydroélectrique.

Après de nombreuses discussions et réajustement entre le bureau d'étude, le propriétaire, le SIAG, la DDT et l'ONEMA, le scénario retenu pour restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur ce site prévoit :



Seuil de l'Epine

- la création d'une rampe en enrochements régulièrement répartis sur la pointe amont de l'ouvrage en rive gauche pour assurer la montaison et la dévalaison des individus,
- l'installation d'un plan de grille ichtyocompatible et d'une goulotte d'évacuation à l'entrée des turbines pour assurer une dévalaison sans risques de passage dans les turbines,
- la création d'un canal de jonction dans l'îlot central pour connecter le canal de fuite de l'usine avec le cours principal de la Gartempe. Cette installation permettra aux individus qui se retrouvent bloqués au pied de l'usine hydroélectrique d'accéder à la rampe en enrochements.
- une manœuvre de la vanne en rive droite lors des périodes de crues pour améliorer le transport des sédiments

Le dossier est en cours d'instruction par les services de l'Etat. Le propriétaire s'est engagé à payer le reliquat après subvention pour l'étude de projet définitif. Néanmoins, le SIAG est toujours dans l'attente de l'accord du propriétaire sur le financement des travaux, conditions sine qua non pour lancer les travaux.

Ouvrage de Busserais :



Seuil de Busserais

En 2016, après plusieurs rencontre avec le SIAG, le propriétaire a donné son accord pour réaliser l'étude de projet définitif sur l'ouvrage de Busserais. Elle a été confiée au bureau d'étude ARTELIA.

La création d'une rampe en enrochements régulièrement répartis dans la pointe amont de l'ouvrage en rive droite est actuellement à l'étude comme solution pour restaurer la continuité piscicole. Cet aménagement couplé à une gestion des vannages lors des périodes de crues permettra de restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage.

Le propriétaire s'est engagé à financer 20% du montant de l'étude de projet définitif mais attend les conclusions de celle-ci pour s'engager sur la partie financière concernant les travaux. Si un accord est trouvé, le SIAG espère mettre en place ces travaux durant l'été 2018.

Mise en place de deux déclarations d'intérêt général et dossiers d'autorisation unique :

Deux dossiers de déclarations d'intérêt général et dossiers d'autorisation unique sont en cours de réalisation. Le premier est réalisé par le bureau d'étude FISH-PASS et concerne les travaux d'aménagements sur les ouvrage de Concise, la Prade et l'Epine.

Le second dossier de déclaration d'intérêt général est réalisée par le bureau d'étude ARTELIA et concerne l'ouvrage de Busserais.

3.3.2.2 <u>Gestion des vannages</u>

Entre 2014 et 2015, le SIAG a expérimenté une méthode pour restaurer la continuité écologique sur les seuils problématiques de la Gartempe dans la Vienne. Les vannes des ouvrages ont été ouvertes du 01 novembre 2014 au 30 avril 2015 avec l'accord des propriétaires et des services de l'état. L'objectif était d'évaluer si ce mode de gestion pouvait permettre de restaurer la continuité écologique sans intervenir sur les ouvrages afin d'éviter l'aménagement ou l'arasement.

Le SIAG a réalisé des mesures de vitesses d'écoulement dans les vannages tous les 15 jours. Le protocole ICE mis au point par l'ONEMA a été utilisé pour déterminer la franchissabilité des installations pour le Saumon atlantique, la grande Alose, l'Anguille européenne et la Lamproie Marine. Le transport sédimentaire a aussi été évalué.

Les résultats montrent une possibilité de restauration de la continuité piscicole sur l'ouvrage de Prunier et l'Age. L'ouverture des vannes a permis d'améliorer la continuité sédimentaire sur l'intégralité de l'axe Gartempe.

Le SIAG a décidé de renouveler cette opération sur l'ouvrage de Prunier du 01 novembre 2015 au 01 novembre 2016 afin d'expertiser la possibilité de restaurer la continuité écologique par le système de vannage.



Vanne de Prunier

Les mesures n'ont pas été réitérées sur l'ouvrage de l'Age car même si les vitesses d'écoulement sont faibles, l'embouchure du chenal est trop éloignée du seuil et le débit d'attrait est trop faible ce qui limite la possibilité d'accès à la vanne pour les poissons.

Les données récoltées lors de cette campagne de mesures ont permis de modéliser la vitesse d'écoulement dans la vanne en fonction des débits. Les résultats ont montré que les vitesses d'écoulements en conditions normales (hors crue) étaient compatibles avec les vitesses de nage des individus durant l'intégralité de leur période de montaison.

Concernant le transport sédimentaire, aucune mesure précise du volume sédimentaire remobilisé n'a été effectuée en raison de la complexité de la tâche mais les observations ont permis de constater la disparition du banc de sédiments fins présent en amont de la vanne et la réapparition d'un substrat plus grossier (graviers et galets).

L'ouverture permanente de la vanne de Prunier permettrait donc de restaurer la continuité écologique sur cet ouvrage. Le rapport a été transmis aux services de la police de l'eau pour instruction et décision.

3.3.3 Lutte contre les espèces végétales invasives

Le cours de la Gartempe dans le département de la Vienne était jusqu'en 2011 faiblement concerné par l'infestation de Jussie, espèce invasive originaire d'Amérique du Sud et apportée en France pour l'aquariophilie.

Face à cette situation le SIAG a engagé depuis 2011 des travaux d'arrachage de cette espèce avec des résultats satisfaisants. En 2015, quelques secteurs ont aussi été traités mécaniquement en raison de l'importance des herbiers sur des zones où le syndicat n'était encore jamais intervenu.



Herbiers de Jussie sur la Gartempe

En 2016, de nouvelles interventions ont été programmées pour pérenniser les actions engagées sur la partie amont et pour renforcer l'intervention sur la partie aval, secteur le plus infesté.

Evolution

Les travaux 2016 ont été réalisés sur l'intégralité du linéaire de la Gartempe dans la Vienne soit 70km sur les communes de Lathus, Saulgé, Montmorillon, Pindray, Jouhet, Antigny, Saint Savin, Saint Germain, Nalliers, La Bussière, Saint Pierre de Maillé, Vicq sur Gartempe et La Roche Posay. L'ensemble des travaux sont localisés sur le site de l'ORENVA.

En 2016, 62,4 m³ ont été retirés sur 70 km contre 117 m³ sur 2 km en 2011. Le ratio m³/km d'intervention est de 0,89 m³/km en 2016 pour 53,18 m3/km en 2011. Ces résultats prouvent que les travaux engagés par le SIAG depuis 2011 sont nécessaires et efficaces.

Financement

Cout TTC des	Département	Région Nouvelle	Agence de l'Eau Loire	SIAG
Travaux	86	Aquitaine	Bretagne	
32 508 €	5 418 €	4 876 €	10 836 €	11 377,6 €

Suite à ces bons résultats, le comité syndical a décidé de poursuivre les actions d'arrachage de la Jussie en 2017 pour contenir cette espèce et limiter son expansion.

3.3.4 Travaux de protections de berges

En 2015, le SIAG a réalisé des travaux de protection de berges sur l'aire des Ilettes à Montmorillon et sur un chemin de randonnée au Pradeau à Saulgé dans un soucis de sécurité des usagers. Les travaux ont commencé en septembre 2015 et se sont terminés en mars 2016.

3.3.4.1 <u>Les Ilettes à Montmorillon</u>

Sur l'aire des Ilettes à Montmorillon, l'absence de végétation rivulaire a entrainé l'érosion du pied de berge. Le danger pour les usagers était important à cause des risques d'effondrement. La qualité du milieu s'en trouvait aussi dégradée.

La protection de la berge sur cette aire de loisirs a été réalisée en deux phases et comprend plusieurs techniques d'aménagement. L'intégralité de la berge a été retalutée pour adoucir la pente et rendre le profil stable afin de faciliter les travaux et l'entretien ultérieur de la zone.

Sur la partie la plus en amont, un géotextile et des blocs d'une tonne ont été installés sur 25m pour protéger la berge de l'érosion et réorienter l'écoulement vers le centre du cours d'eau afin de protéger les aménagements en aval.

Sur les 450m de linéaire restant, des fascines de saules ont été fixées entre des pieux de châtaignier battus en pied de talus. Avec le temps, les fascines vont piéger les sédiments et permettront à la végétation spontanée de se développer ce qui limitera l'érosion de la berge.

Des blocs de 80-100mm ont été déposés en pied de berge pour protéger l'aménagement de l'affouillement et de l'érosion. Quelques petits épis en blocs calcaires ont été réalisés en pied de berge pour réorienter le courant et favoriser le dépôt de sédiments.

Un géotextile biodégradable en fibre de coco a été installé et un ensemencement d'herbacées a été effectué afin de protéger le haut du talus de l'érosion sur les 475m du chantier.

Deux rangées d'hélophytes ont été plantées au pied des fascines de saules et au pied des poteaux de châtaigniers pour accélérer le développement de la végétation et diversifier les espèces.

Après un appel d'offre, le chantier a été confié à l'entreprise Chognot qui est spécialisée dans les travaux de restauration de berges en génie écologique.







Photos des travaux de restauration de la berge des Ilettes par enrochements en amont du site : photos avant travaux (à gauche), à la fin des travaux (au milieu) et quatre mois après travaux (à droite)







Photos des travaux de restauration de la berge des llettes en fascines de saules et plantation d'hélophytes sur le reste du site : photos avant travaux (à qauche), après la plantation des hélophytes (au milieu) et quatre mois après travaux (à droite)

3.3.4.2 <u>Le Pradeau à Saulgé</u>

Le chemin de randonnée longeant la Gartempe sur la commune de Saulgé au niveau du Pradeau s'est effondré en 2005. Le SIAG a décidé de réaliser un enrochement pour restaurer ce chemin.

Les travaux ont consisté à réaliser des enrochements avec des blocs d'une tonne sur 15ml pour assurer une assise stable au chemin de randonnée qui a été recréé sur ces enrochements. Une barrière de protection a été installée pour éviter la chute de promeneur dans la Gartempe située 5 mètres plus bas.

Les enrochements vont se végétaliser ce qui assurera une bonne intégration de l'aménagement dans le paysage.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chognot durant la même période que les travaux de protection de berges aux Ilettes.





Photos des travaux de restauration de la berge au Pradeau à Saulgé avant travaux (à gauche), et quatre mois après travaux (à droite)

Financement des travaux

Restauration			Financement			
de la berge au Ilettes à	Longueur total des aménagements	Coût TTC	Agence de l'Eau Loire-	Département de la Vienne	ССМ	SIAG
et au Pradeau			Bretagne	de la viellie		
à Saulgé	490 m	150 607 €	62 753 €	31 376 €	31 772 €	24 706 €

3.4 Autres actions du SIAG

Le SIAG intervient dans de nombreuses autres actions sur son territoire

3.4.1 Obtention du subventionnement européen FEDER

Au vu de l'augmentation du programme d'actions du SIAG, il a été nécessaire de rechercher de nouveaux partenaires financiers.

En 2016, le Syndicat a réalisé un dossier de demande de participation financière au Fond Européen de Développement Régional (FEDER). Cette sollicitation des fonds FEDER concerne les actions sur la restauration de la ripisylve et l'arrachage de la Jussie inscrit au CTMA Gartempe pour les année 2017 et 2018 ainsi que l'intégralité des actions inscrites dans l'annexe au CTMA Gartempe concernant les affluents Creuse et Gartempe (restauration de la ripisylve, arrachage de la Jussie, restauration du lit mineur, amélioration de la continuité écologique, restauration de linéaire de berge ainsi que certaines dépenses de fonctionnement).

La régie FEDER a décidé d'attribuer des fonds européens pour un montant de 158 475,31€.

3.4.2 Lutte collective contre les ragondins et les rats musqués

Le SIAG a organisé une lutte collective ragondins et rats musqués en 2016 sur l'ensemble de son territoire. Cette lutte collective est devenue obligatoire avec l'arrêté préfectoral n°2007/DDAF/SFEE/222 en date du 28 Juin 2007. Elle est coordonnée par la Fédération

Départementale des Groupements de Défence contre les Organismes Nuisibles de la Vienne (FDGDON 86) et le SIAG.

Sur les 15 communes qui ont souhaité participer à la campagne de piégeage en 2016, 650 ragondins et rats musqués ont été capturés contre 627 en 2015 et 534 en 2014. Les résultats montrent une augmentation significative de la population en raison de la succession d'hivers doux depuis 2013.

Financement

	Coût pour le SIAG
Lutte collective 2016	2 692,5 €

En décembre 2016, suite à des soucis de fonctionnement au sein de la FDGDON86, les élus du SIAG ont souhaité mettre fin à la coopération avec cette structure afin d'investir dans du matériel de piégeage.

La lutte sera désormais organisée par le SIAG ce qui permettra d'augmenter la période de piégeage. Le matériel sera disponible au cours du premier trimestre 2017 et sera mis à disposition des piégeurs bénévoles et des collectivités par le biais d'une convention. Deux réunions seront organisées avec les piégeurs bénévoles pour les informer des démarches à suivre.

3.4.3 Indicateurs de suivi du milieu

Le SIAG met en place différents indicateurs de suivi afin d'évaluer l'efficacité des travaux de restauration du milieu qu'il réalise.

En 2016, des pêches électriques devaient être effectuées sur des secteurs qui ont été restaurés lors du CRE affluents Creuse 2008-2012. Ces résultats devaient permettre d'évaluer l'évolution du milieu et l'efficacité des travaux engagés. Ces pêches électriques ont été annulées en raison des fortes températures et des très faibles niveaux d'eau lors des périodes de capture. Le risque de mortalité des espèces était trop important. Ces pêches ont été reportées à 2017.

Durant l'été 2016, une stagiaire en BTS Gestion et Protection de la Nature à Melle a réalisé un suivi des actions menées sur la Jussie par le SIAG sur la Gartempe ainsi qu'un dépliant d'information sur cette espèce à destination du public.

En Novembre 2016, trois stagiaires de la Licence Professionnelle « métiers de la protection et de la gestion de l'environnement usages et qualité des eaux » à l'Université de Poitiers ont réalisé pour le SIAG un inventaire des caractéristiques morphologiques du ruisseau du Ris sur un secteur qui fera l'objet d'une recharge granulométrique en 2017.



Dépliant sur la Jussie

Ces données seront comparées aux données qui seront récoltées après travaux et permettront d'évaluer l'intérêt des aménagements effectués.

Ils ont aussi évalué l'état morphologique de deux secteurs sur la Luire qui ont été restaurés lors du CRE affluents Creuse 2008-2012 afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Les données sont en cours d'analyse.

3.4.4 Participation à différents projets de gestion du territoire

Le SIAG fait parti de nombreux Comités de Pilotage (CoPil) et participe au processus de décision de plusieurs projets.

En 2016, il a participé aux CoPil sur :

- la cartographie des cours d'eau du département : l'objectif est de mettre à jour les linéaires de cours d'eau dans la Vienne avec la participation des agriculteurs, pêcheurs, associations de protection de la nature, ONEMA, DDT, communes, etc.
- le CTMA Gartempe dans la Vienne : le SIAG anime le contrat et est maître d'ouvrage dans ce CTMA
- le CTMA sur l'Anglin : Le SIAG est membre du comité technique de l'étude de diagnostic en cours, compte tenu de sa compétence sur l'Anglin aval.

Le SIAG participe aussi a de nombreux autres comités et réunions techniques sur les espèces invasives, la continuité écologique, la GEMAPI, les sites Natura 2000, les étangs, les zones humides, la gestion de l'eau et les projets d'aménagements communaux.

Le SIAG participera à l'évolution de ces différents dossiers en 2017.

3.5 Communication

En 2016, le Syndicat a réalisé de nombreuses actions de communication pour expliquer ses interventions et sensibiliser le public au fonctionnement des cours d'eau.

3.5.1 Sensibilisation et médiation avec les riverains

Plusieurs documents d'information (rôle et actions du SIAG, droits et devoirs des propriétaires, règlement sur l'utilisation des produits phytosanitaires en bordures de cours d'eau) ont été transmis aux 326 propriétaires concernés par les travaux de restauration de la ripisylve sur Jouhet, Pindray, Antigny, Saint-Germain, Saint-Savin et Nalliers.

Ces derniers ont été conviés à une réunion d'information au centre médico-social de Saint-Savin le 27 septembre 2016 pour leur présenter les actions de restauration de la végétation et répondre à leurs questions.

3.5.2 Mise à jour du site internet du SIAG

Le Syndicat a mis à jour régulièrement son site internet afin d'informer au maximum la population sur les différentes activités en cours. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016, 736 sessions ont été ouvertes sur le site par 587 utilisateurs différents.



Rubrique actualités sur le site internet du SIAG

3.5.3 Publication dans la presse locale et dans les bulletins municipaux

Le SIAG a publié plusieurs articles dans la presse locale ou dans les bulletins municipaux des différentes communes adhérentes.

Ces articles ont permis d'expliquer à la population l'intérêt des travaux engagés, de l'informer de l'avancement des chantiers en cours, de présenter les résultats et d'annoncer les futurs interventions du SIAG sur le territoire.



Article paru dans la Nouvelle République le 30/01/2017

3.5.4 Acceuil d'une classe universitaire

Une classe de 24 élèves de la filière Ingéniérie des Milieux Aquatiques (IMA) de l'école polytech Tours de l'Université François RABELAIS a été acceuillie en Juin 2016. Les techniciens du SIAG ont présenté sur le terrain les travaux de restauration réalisés sur la Luire lors du CRE affluents Creuse 2008-2012.



Présentation des travaux de recharge granulométrique et d'arasement de seuil sur la Luire amont

3.5.5 Réalisation d'une Newsletters

Pour la première fois, le SIAG a réalisé une Newsletters en interne afin d'informer ses partenaires sur l'avancement des différents dossiers.



Newsletter réalisé par le SIAG en 2016

Financement

	Cout total TTC	Coût pour le SIAG
Communication 2016	979 €	979 €

Les différentes actions de communication réalisées en 2016 seront poursuivies sur l'année 2017.